



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-255902637-20230323-230328_D1047AB-DE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL 23 MARS 2023

CONVOCATION :

Pour une réunion du Comité Syndical le 14 MARS 2023 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 23 mars 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 72

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 27 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – VAN POUCKE Didier (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – DUPRIEZ Michel (Château l'Abbaye) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – EMAILLE Thierry (Rosult) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – DELANNOY Jean Marie (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – DURANT Marc (Somain) – COMMUN Serge (Tilloy lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LEFEBVRE Yves (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – BARBIEUX Gilles (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents : 29

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 33

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 21

CAPH : VAN POUCKE Didier – LECLUZE Bruno - MESSAGER Jean-Claude – PINOY Jacques – CATTIAU Géry ;

CCCO : SANNIER Christophe – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – SAVARY Jean – DELECLUSE Marc – BRASSART Daniel – DURANT Marc ;

CCPC : DELCOURT Philippe – DEPRAETERE Didier – FENOT Sophie - DESCAMPS François-Hubert – DELMOTTE Jacques – DUPIRE François – CAPELLE Hervé ;

DOUAISIS AGGLO : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean-Paul ;

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 8

CAPH : LEMOINE Solange (Denain) - SCHERER Murielle (Hérin) – PYNTE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) ;

CCCO : DELASSUS Grégory (Wandignies-Hamage) – DEPRET Fabien (Warlaing) ;

DOUAISIS AGGLO : PROVENZANO Antonio (Lallaing) ;

CCPC : ROUSSEAU Laurent (Coutiches) – DELMOTTE Régis (Landas)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 4

CCPC : VALIN Jean-Marie à ROUSSEAU Laurent – CHOCRAUX Bernard à DESCAMPS François-Hubert

DOUAISIS AGGLO : BARBIEUX Gilles à COPIN Jean Paul – MEIGNOTTE Patricia à MORTELETTE Nadine

Délégués excusés : 6

CAPH : TRIFI Patrick – QUIEVY Michel

CCPC : VALIN Jean-Marie ; CHOCRAUX Bernard

DOUAISIS AGGLO : BARBIEUX Gilles - FONTAINE Jean-Paul

**NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
 VERSEES**

Vu le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 permettant aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation budgétaire (totale ou partielle) de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement,

Vu la délibération en date du 02/04/2019 relative à l'amortissement des immobilisations fixant les durées d'amortissement des immobilisations,

Vu la délibération du 12 avril 2022 autorisant l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (chapitre 204) est amortie sur 5 années,

Considérant que le dispositif comptable de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation.

Le dispositif de neutralisation budgétaire des subventions d'équipements versées s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépense Compte 198 « neutralisation des amortissements »	Recette Compte 77681 « neutralisation des amortissements »

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de la neutralisation budgétaire des subventions d'équipement versées (chapitre 204), à compter de l'exercice budgétaire 2023,
- **DE DECIDER** que la dotation d'amortissement générée soit neutralisée par l'écriture d'ordre prévue à cet effet par l'instruction comptable et détaillée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre ce dispositif comptable.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
 Certifié exécutoire

par le Président, compte-tenu de la
 réception en Sous-Préfecture le 28/03/2023
 et de la publication le 28/03/2023
 Saint-Amand-les-Eaux, le Président


 Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations
 19, Résidence Saint-Martin
 - Place du 11 Novembre
 59230 Saint-Amand-les-Eaux
 Tél. : 03 27 48 87 87

Pour Extrait conforme,

Le Président,
Marc DELECLUSE




Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 059-255902637-20230323-230328_D1047AB-DE